

PRÉPAREZ L'AVENIR DE VOS ENFANTS !



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque
et l'assurance
d'un monde qui change

Votre enfant est ce que vous avez de plus précieux. Préparer son avenir dès son plus jeune âge, le soutenir dans ses projets et rendre ses rêves possibles sont devenus vos priorités. Pourtant, mettre régulièrement de l'argent de côté et anticiper les dépenses futures n'est pas toujours évident : les études, les stages, les activités sportives et culturelles, les voyages, la voiture, etc.

BGL BNP Paribas l'a bien compris et a élaboré une gamme de produits spécifiques qui vous aideront à épargner de façon régulière et à parer à d'éventuelles difficultés.

Félicitations, vous êtes parents !

BGL BNP Paribas célèbre l'arrivée de votre enfant et vous offre **une prime de naissance** à la souscription d'un des produits d'épargne enfants : Compte Épargne Croissance ou OptiKids¹⁾.

Découvrez Oscar, le nouvel ami des enfants !

Vous allez certainement le rencontrer à l'occasion de nos événements.

Plus d'info sur bgl.lu



¹⁾ 50 EUR offerts à la souscription d'un Compte Épargne Croissance ou d'un OptiKids et sous réserve d'acceptation du dossier. L'enfant titulaire du compte doit avoir un an maximum.



LES COMPTES ÉPARGNE

Le produit le plus classique est le compte épargne. Communément appelé « livret », il permet aux parents, grands-parents ou toute autre personne de verser de l'argent de façon régulière ou spontanée à l'enfant.

Deux types de comptes sont proposés :

Le compte Épargne Croissance

- Il est destiné aux mineurs
- Les fonds sont bloqués jusqu'à la majorité de l'enfant
- Le taux d'intérêt est avantageux par rapport à un autre compte épargne
- Jusqu'aux 18 ans de l'enfant, les parents restent les gestionnaires du compte

Le compte Épargne Jeunes

- Il est destiné aux jeunes de moins de 30 ans
- Il permet d'épargner tout en disposant des fonds en cas de besoin, les retraits sont donc possibles à tout moment
- Le taux d'intérêt est avantageux

Votre enfant a moins d'un an ?

BGL BNP Paribas vous offre une prime de 50 EUR à l'ouverture d'un Compte Épargne Croissance. ¹⁾

¹⁾ 50 EUR offerts à la souscription d'un Compte Épargne Croissance ou d'un OptiKids et sous réserve d'acceptation du dossier. L'enfant titulaire du compte doit avoir un an maximum.



L'ASSURANCE-VIE OPTIKIDS

Parce que l'avenir de votre enfant se prépare bien avant ses premiers pas dans la vie active, BGL BNP Paribas a développé en collaboration avec Cardif Lux Vie un contrat d'assurance performant, fiscalement déductible, destiné à soutenir financièrement votre enfant au moment où il en aura le plus besoin.

Concrètement, l'assurance vous permet de :

- épargner de façon régulière pour votre enfant
- bénéficier d'un taux avantageux
- connaître dès le début du contrat le capital à terme
- bénéficier d'une couverture d'assurance sécurisante qui garantit le capital à terme
- définir vous-même la durée du contrat, en sachant que pour bénéficier des avantages fiscaux, la durée est de 10 ans minimum
- connaître la valeur de rachat à tout moment

Les primes versées (minimum 50 EUR/an) sont fiscalement déductibles¹⁾ en tant que « dépenses spéciales » pour tout contrat d'une durée minimale de 10 ans (jusqu'à 672 EUR par membre du ménage - article 111 L.I.R).

Votre enfant a moins d'un an ?

BGL BNP Paribas vous offre **une prime de 50 EUR** sur un contrat OptiKids.²⁾

¹⁾ Sous réserve du respect des dispositions légales applicables. En cas de déductions fiscales, le contrat est fixé pour une période de 10 ans. Uniquement pour les personnes faisant leur déclaration fiscale au Luxembourg. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

²⁾ 50 EUR offerts à la souscription d'un Compte Épargne Croissance ou d'un OptiKids et sous réserve d'acceptation du dossier. L'enfant titulaire du compte doit avoir un an maximum.



L'ÉPARGNE-LOGEMENT SCHWÄBISCH HALL

L'épargne passe aussi par l'investissement immobilier. En optant pour un compte épargne-logement, vous épargnez de façon régulière pour votre enfant et vous lui permettez d'obtenir un prêt immobilier à taux fixe et connu d'avance.

En plus de l'épargne, ce produit vous permet de bénéficier de déductions fiscales¹⁾ à raison de :

- 1.344 EUR / personne ≤ 40 ans¹⁾ / an
- 672 EUR / personne > 40 ans¹⁾ / an

à condition que la durée du contrat soit de 10 ans minimum.

Si un contribuable a moins de 41 ans, le partenaire reçoit également le doublement du plafond à condition que les conjoints soient imposés collectivement en vertu de l'article¹⁾.

La majoration pour les enfants est octroyée pour les enfants pour lesquels le contribuable obtient une modération d'impôt pour enfant selon les dispositions de l'article 122.

¹⁾ Par "personne" il faut comprendre « membre du ménage fiscal ».



LA FORMULE TOUT COMPRIS EASIHOME

Grâce à l'offre EasiHome de BGL BNP Paribas, vous combinez prêt immobilier et épargne pour vos enfants.

Dans le cadre de votre projet immobilier au Luxembourg, si vous optez pour notre formule tout compris EasiHome (incluant le prêt immobilier, l'assurance solde restant dû et l'assurance Multirisque Habitation AxiHome), vous bénéficierez d'un avantage enfant non négligeable : **150 EUR par an et par enfant jusqu'à ses 12 ans inclus** (versés au choix sur un Compte Épargne Jeunes ou Croissance).



EASINVEST

Easinvest¹⁾ est une épargne automatique en SICAV : l'argent épargné régulièrement est placé en bourse. Easinvest permet d'épargner pour vous-même mais également pour vos enfants et petits-enfants pour lesquels vous souhaitez constituer un capital dont ils pourront bénéficier à leur majorité (l'accord du représentant légal est alors requis).

Facile et pratique, Easinvest se décline en 3 temps :

- Avec votre conseiller, vous décidez du montant à placer régulièrement,
- Ensemble, vous déterminez votre profil d'investissement,
- Ensuite, l'argent placé sur votre compte Easinvest est automatiquement investi en SICAV²⁾.

Easinvest est un produit d'investissement pour lequel les versements supplémentaires sont sans frais³⁾.

¹⁾ Avant de prendre une décision relative à un tel investissement, tout investisseur potentiel appréciera le caractère approprié de l'investissement considéré au regard de sa situation personnelle et estimera les risques spécifiques liés à un tel investissement, tels que les risques juridique, fiscal et financier (la perte en capital, total ou partiel). Ce document ne constitue pas une offre/sollicitation, un accord ou une recommandation pour effectuer une transaction/un investissement. Tout investisseur potentiel doit uniquement se référer aux informations contenues dans le prospectus d'émission des titres.

²⁾ Liste des SICAV accessibles par Easinvest disponible en agence.

³⁾ Des frais spécifiques complémentaires s'appliquent. Voir conditions en agence.

NOS AGENCES À LUXEMBOURG-VILLE

Bonnevoie
Cloche d'Or
Gare
Grand-Rue
Kirchberg Europe

Kirchberg Siège social
Limpertsberg
Merl-Belair
Merl-Jardins de Luxembourg
Royal Monterey

NOS AGENCES AU LUXEMBOURG

Bascharage Kordall
Bereldange
Bettembourg
Clervaux
Diekirch
Differdange
Dudelange
Echternach
Esch Belval
Esch Benelux
Esch Centre
Ettelbruck
Grevenmacher
Howald
Junglinster
Larochette

Mamer
Mersch
Mondorf-les-Bains
Niederanven
Pétange
Redange-sur-Attert
Remich
Schifflange
Steinfort
Strassen
Tétange Käldall
Vianden
Wasserbillig
Weiswampach
Wiltz

CONTACTEZ-NOUS



(+352) 42 42-2000



info@bgl.lu



bgl.lu

Contrat émis par CARDIF LUX VIE S.A., compagnie d'assurances de droit luxembourgeois (23-25 Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, RCS Luxembourg N° B47240)

BGL BNP PARIBAS S.A. – agence d'assurances agréée au Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro d'agrément 1996AC001 (www.commassu.lu) pour la compagnie d'assurances Cardif Lux Vie – (50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg : B 6481)



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque
et l'assurance
d'un monde qui change